Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

temps difficiles, à la cause forestière. Il nous cause une joie d'autant plus grande que les frais d'impression, aujourd'hui si élevés, nous rendent la publication du „Journal forestier suisse“ fort difficile.

Veuillez agréer, monsieur le président et messieurs, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Comité permanent de la Société forestière suisse,

Le président: *Th. Weber.* Le caissier: *J. Müller.*“

Note de la rédaction. C'est la première fois que nous avons la satisfaction de pouvoir enregistrer un don en espèces trébuchantes pour faciliter la publication du *Journal forestier*. Ce beau mouvement venant de la première autorité d'un de nos cantons l'honore grandement; il constitue comme une distinction dont nous sommes à la fois fier et un peu confus. Car, personne mieux que nous ne sait combien nombreuses sont les imperfections du Journal. Citons, parmi celles-ci, la monotonie, défaut contre lequel on ne peut lutter que par le nombre plus grand de collaborateurs. Nous saisissons donc volontiers l'occasion pour engager les jeunes — qui restent rares — à seconder leurs aînés et à venir rajeunir leur prose.

Cette aimable attention du gouvernement cantonal du Valais est, quoi qu'il en soit, un encouragement qui nous est précieux et pour lequel nous lui exprimons, à notre tour, notre profonde reconnaissance. Il est aussi un stimulant. Collaborateurs et rédacteur, tous nous ferons de notre mieux pour continuer à mériter ce geste d'une aimable sollicitude. *H. B.*

COMMUNICATIONS.

Ce qu'il advint à un fonds de réserve forestier.

Parmi les propriétés forestières dont l'administration est du ressort de l'inspectorat forestier de la ville de Fribourg, celles du *Charitable grand Hôpital des bourgeois de Fribourg* sont certainement les plus importantes. Elles recouvrent, à ce jour, une superficie de 481 ha., disséminées sur 20 communes et formant 18 parcelles variant entre 2 et 101 ha. Ces parcelles se trouvent dans les trois districts de Fribourg, de Morat et de la Singine, dans ce dernier district, spécialement à la montagne, à la limite bernoise.

L'aménagement de ces forêts date de 1905; la possibilité, pour une surface aménagée de 435 ha., avait été fixée alors à 2000 m^3 en produits principaux.

Le contrôle des coupes accuse à ce jour une surexploitation d'environ 700 m^3 pour les 17 années écoulées. Cette surexploitation date principalement des années de guerre. En effet, pour profiter des hauts prix, les vieux bois situés à la montagne, où ils se trouvaient nombreux par suite du coût et de la difficulté d'exploitation, furent exploités. Aussi le produit argent annuel a-t-il passé de 40.000 fr. en moyenne,

qu'il était avant la guerre, à 134 000 fr. en 1919—1920. Mais si, d'un côté, les recettes de notre hôpital, grâce au produit des forêts, allaient en augmentant, les dépenses, elles aussi, suivaient la même marche ascendante.

Cependant, la commission des finances de l'hôpital, pour parer aux éventualités qui pourraient se produire si les prix des bois venaient à fléchir, résolut de créer un fonds dit „d'attente". Les sommes disponibles, après avoir balancé les comptes de l'hôpital, furent versées à ce compte d'attente et, au printemps 1920, ce fonds de réserve, car c'en était un, ascendait, intérêts compris, à la belle somme de 193.000 fr.

La décision excellente de la commission des finances n'était pas vue de bon œil par chacun et, comme toute décision, elle était susceptible d'être cassée par une décision contraire. Il suffisait d'un changement dans la composition de la Commission ou d'une décision de l'assemblée des bourgeois. On nous le fit bientôt voir. D'aucuns alléguant la vétusté de certaines salles, le manque de confort de certains services, la nécessité d'installer de nouveaux appareils de radiothérapie, etc., voulurent faire main basse sur notre fonds de réserve.

Heureusement que, précisément pendant cette même période, deux propriétaires, dont les forêts joûtaient celles de l'hôpital, en proposèrent l'achat.

Un premier achat, sous réserve des ratifications légales, fut conclu le 9 juin 1920, pour une surface boisée de 4,75 ha. au prix de 45.000 fr ; un second achat eut lieu, le 19 novembre, comprenant 4 parcelles d'une surface de 15,58 ha., pour le prix de 135.000 fr.

Mais le plus difficile restait à faire. C'était d'obtenir la ratification de ces achats par l'assemblée des bourgeois. Or, il faut savoir que tout bourgeois de Fribourg a le droit d'être soigné gratuitement à l'Hôpital pendant une durée donnée et qu'un certain nombre de bourgeois nécessiteux sont admis à y finir leurs jours. C'est dire que le confort, l'excellence de l'installation et la bonne chère légendaire de notre hôpital leur tiennent fort à cœur. Lors d'une première assemblée, où les tractandas concernant l'administration intérieure de l'hôpital et leur coût avaient été discutés avant celui se rapportant à l'achat des forêts, l'assemblée paraissait plus disposée à attribuer le fonds de réserve à l'aménagement de l'hôpital qu'aux forêts.

Grâce à une adroite intervention proposant le renvoi à une commission, pour nouvelle étude et vision locale, l'échec de l'achat des forêts fut évité.

Cette commission, après avoir entendu les raisons de la commission des finances de l'hôpital et l'exposé de l'inspecteur des forêts, se prononça à l'unanimité pour l'achat et, à l'assemblée subséquente, l'achat des 20 ha. de forêts pour le prix de 180.000 fr. fut adopté à une forte majorité.

Ainsi disparut notre fonds de réserve, mais il était sauvé![1]

P. de G.

---

[1] Ce pourquoi ceux qui surent si habilement faire aboutir cette jolie manœuvre ont droit à de vives félicitations. *La Rédaction.*